



ARRÊTÉ du MAIRE N°26 D 123

Objet : Délégation de fonctions à un Adjoint au Maire – Monsieur Jérôme CLEMENCEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, ayant porté élection des adjoints,

VU le tableau des adjoints en date du 2 avril 2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche de l'administration municipale, il convient de déléguer certaines attributions à Monsieur Jérôme CLEMENCEAU, 4ème Adjoint au Maire,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 26D31 est abrogé à compter du 18 juin 2026.

Article 2 : Objet de la délégation

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines **de la sécurité, de la prévention et de la tranquillité publique** :

- **Police Municipale** : suivi de l'activité du service, gestion du matériel et coordination des interventions,
- **Prévention de la délinquance** : animation et suivi du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- **Sécurité des établissements recevant du public (ERP)** : suivi des commissions de sécurité et d'accessibilité en cas d'indisponibilité de Monsieur Jean-René LAPLACE,
- **Circulation et stationnement** : étude et mise en œuvre de la signalisation et de la réglementation de la voirie,
- **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public** (à l'exclusion de celles liées à un commerce (terrasse, chevalets).

Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est délégué pour effectuer les démarches administratives en vue d'une hospitalisation d'office.

Article 3 : Signature

L'Adjoint délégué est autorisé à signer tous les actes et documents administratifs se rapportant aux fonctions définies à l'article 2, à l'exception des actes nécessitant une délibération spécifique du Conseil municipal.

Article 4 : Responsabilité

Le Maire reste seul chargé de l'administration de la commune, mais il peut mettre fin à tout moment à la présente délégation. Monsieur Jérôme CLEMENCEAU est responsable devant le Maire de l'exercice de ses fonctions déléguées.

Article 5 : Publicité

Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Mourenx-Orthez.

Fait à ORTHEZ, le 18 juin 2026


Benjamin MOUTET
Maire d'Orthez

